

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 21 septembre 2018 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 28 septembre 2018

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 AOUT 2018.**
- 2 – REALISATION D'UN EMPRUNT / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018.**
- 3 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018 / DECISION MODIFICATIVE N° 1.**
- 4 – TRAVAUX DE PLATRERIE ET PEINTURE / ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE.**
- 5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES LYON SAINT EXUPERY EN DAUPHINE / SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.**
- 6 – DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES.**
- 7 – INDEMNITE MAIRE-ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES.**
- 8 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-huit, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2018

PRESENTS : MM, SBAFFE, REYNAUD, MME FERNANDEZ, MM. PAVIET-SALOMON, IMBERDISSE, MICHALLET, CAZALY, MMES MARCHAND, LAMBERT, BRISSAUD, BAZ, GAROFALO, DUGOURD, MM. LAURE, GRIS ARIAS, CHEDIN (arrivée à 19h35), MAZABRARD, MME BALLANDRAS, M. ROCHER (arrivée à 19h10).

POUVOIRS :

M. ROUX	A	M. IMBERDISSE.
MME CHINCHOLE	A	MME FERNANDEZ.
M. POMMET	A	M. SBAFFE.
M. DURAND	A	M. LAURE.
MME. PARDAL	A	M. ROCHER.
MME NIZOT	A	MME BALLANDRAS
M. CHEDIN	A	M. REYNAUD (jusqu'à 19h35)

EXCUSES : MME BRENIER, M. BELMELIANI

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

.....

- **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 AOÛT 2018.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes commissions et syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 12 juillet 2018 est proposé au vote du Conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 26

Pour : 26

- **2 – REALISATION D'UN EMPRUNT / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018.**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2018 de la Commune a prévu un emprunt de 600.000 € pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de restaurant scolaire, d'école de musique et de salle de spectacles.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités et deux propositions ont été reçues par le service comptable, à savoir la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

Après études de ces propositions chiffrées, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre établie par cette dernière.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **3– BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2018 / DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative n° 1 du budget principal 2018 de la Commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section de Fonctionnement :

-Compte D.022	- 46.000 €.
-Compte D.673	+ 46.000 €.

Section d'Investissement :

-Chapitre R.13	+ 55.658 €.
-Chapitre D.16	+ 26.500€.
-Chapitre D.20	- 19.150 €.
-Chapitre D.21	+ 54.608 €.
-Chapitre D.23	- 6.300 €.

Monsieur le Maire précise que la somme de 46.000 € correspond à une annulation de Participation pour Voiries et Réseaux, suite au retrait du projet de construction s'y rapportant.

Pour la section d'investissement, la recette correspond au versement à la commune par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, de la compensation exceptionnelle 2018 relative à la restitution de la compétence « Voirie ».

Cette recette non prévue au budget 2018 est ensuite répartie à hauteur de 26.500 € sur le chapitre 16, afin de couvrir la première annuité du nouvel emprunt contracté en 2018 à hauteur de 600.000 € en section d'investissement de la commune. Le reste est réparti sur les chapitres 20, 21 et 23 de la section d'investissement.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **4 – TRAVAUX DE PLÂTRERIE ET PEINTURE / ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché à bon de commande lancé pour la réalisation de travaux de plâtrerie et peinture dans les bâtiments communaux et ce, conformément aux dispositions des articles 27 et 59 du décret d'application de l'ordonnance du 1^{er} avril 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 1^{er} juin 2018, avec une date limite de réception des plis fixée au 25 juin 2018 à 12 heures. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 septembre 2018 à 14 heures afin de statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures réalisée par la Direction des Services Techniques. Au vu de ces résultats, la Commission a décidé de retenir l'entreprise SERVET de Tignieu Jamezyieu sur la base de son offre contenue dans le bordereau des prix unitaires. Le marché est conclu pour une durée d'une année, renouvelable trois fois, soit quatre ans au total. Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de cette mission de maîtrise d'œuvre.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES LYON SAINT EXUPERY EN DAUPHINE / SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur PAVIET-SALOMON, informe l'assemblée que le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale (loi sur l'eau) relatif au projet d'assainissement de l'agglomération vient d'être finalisé par le cabinet SAGE Environnement.

Ce dossier est porté par la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné qui dispose de la compétence « Assainissement » exclusivement sur les réseaux de transfert des eaux usées collectées et sur la station d'épuration.

S'agissant des réseaux communaux de collecte des eaux usées, Monsieur le Maire précise qu'ils restent de la compétence des communes.

En conséquence, la demande d'autorisation doit également être portée par les communes d'Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Pont de Chérucy et Tignieu Jamezyieu.

Ces communes projettent la réalisation de travaux d'extension, d'amélioration, de réhabilitation sur leurs réseaux respectifs de collecte des eaux usées, afin d'en optimiser le fonctionnement dans le cadre d'un programme de travaux établi et approuvé.

Ce programme sera mis en œuvre dès l'obtention de l'autorisation environnementale précitée.

Ainsi, avant la délibération du Conseil communautaire approuvant le dossier de demande d'autorisation et donnant pouvoir au Président de la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné de solliciter son instruction par les services de l'Etat, chaque commune concernée doit délibérer en amont sur ce projet.

Monsieur PAVIET-SALOMON précise que l'ensemble de ces délibérations sera joint au dossier en vue de son dépôt auprès de l'Autorité Environnementale.

Monsieur MAZABRARD annonce que la première étude était à 19 millions d'euros.

Monsieur PAVIET-SALOMON précise que pour l'instant ils n'ont pas envie de la faire de la méthanisation.

À la question « Refait-on une étude ? », Monsieur PAVIET-SALOMON répond que l'étude est déjà en cours mais en plus de cela il y a une étude environnementale qui va se greffer concernant la faune, la flore... C'est un cabinet spécialisé qui s'en occupe.

Monsieur PAVIET-SALOMON explique suite à la question « quand est prévu l'assainissement ? », que si l'étude demande encore 1 an, il n'y aura pas de travaux tout de suite, il faudra ensuite entamer les appels d'offres donc certainement pas avant 2020.

Il est demandé si cela bloque les projets d'aménagement ?

Monsieur PAVIET-SALOMON souligne que pour certaines communes oui, mais nous pas trop. Cela nous a bloqué par rapport à l'éco-quartier mais ce n'est pas grave, on a d'autres projets avant donc pas d'urgence.

Monsieur le Maire précise que le Directeur des Services Techniques a relevé quelques oublis dans le rapport.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

6- DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES.

Afin de renforcer l'efficacité de la municipalité et d'alléger la charge de certains adjoints, Monsieur le Maire propose de créer des conseillers délégués et conseillers délégués spéciaux dans des domaines spécifiques. Cette possibilité est ouverte par le Code Général des Collectivités Territoriales dès lors que le nombre maximum d'adjoints est élu et que chacun d'entre eux est attributaire d'une délégation.

Une nouvelle élection du Maire et de huit Adjoints ayant eu lieu le 1^{er} septembre 2018, les désignations de Conseillers délégués faites lors du renouvellement général des Conseils municipaux (délibération du 25 avril 2014) ont été modifiées et il convient de prendre une nouvelle délibération.

Ainsi, il est proposé de créer trois postes de conseillers délégués spéciaux affectés aux domaines suivants :

- Relations structures extérieures - MJC.
- Maison du Livre – Conseil de Quartier Village.
- Skate Park – Ecole de Musique.

Dans le même temps, il sera créé dix postes de conseillers délégués dans les domaines suivants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| -Communication | -Journaux municipaux |
| -Vie associative sportive | -Conseil de Quartier Jameyzieu |
| -Maison de Retraite | -Fêtes et Cérémonies |
| -Environnement Cadre de Vie | -Accessibilité |
| -Conseil de Quartier La Plaine | -Conseil de Quartier Village |

Monsieur le Maire dépose la liste nominative des candidatures à ces délégations. Le vote est effectué à bulletins secrets.

Monsieur MAZABRARD informe que dans la charte des conseils de quartiers il est annoncé, pour des raisons de neutralité que seuls les 3 conseillers municipaux sont membres de droit alors que là nous en avons 4.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la charte dit cela mais nous avons 2 conseillers de Quartier Village et ils ne seront pas présents en même temps. Nous modifierons la charte.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Oui : 25 Blancs : 02

- **7- INDEMNITE MAIRE-ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération prise en Conseil municipal fixe le taux des indemnités attribuées au Maire, aux différents Adjointes et aux Conseillers délégués, conformément à l'article L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette démarche a été effectuée le 25 avril 2014, suite au renouvellement général des Conseils municipaux.

Une nouvelle élection du Maire et de huit Adjointes ayant eu lieu le 1^{er} septembre 2018, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le montant total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale. Cette enveloppe comprend l'indemnité du Maire (55% de l'indice terminal 1022 de la Fonction Publique Territoriale) et l'ensemble des indemnités des Adjointes (22% de l'indice terminal 1022 de la Fonction Publique Territoriale). Le Conseil fixera le taux de chacune des indemnités précitées dans la limite de cette enveloppe globale (voir tableau joint en annexe).

La présente délibération s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2018.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

LOGEMENT (Max IMBERDISSE).

-Information du programme local de l'Habitat : rappel des objectifs de production de logement social : polarité de bassin de vie ; nombre de logements à produire entre 2016 et 2040. Tignieu-Jamezyieu doit en produire 635 et nous en sommes actuellement à 4%.

SYNDICAT DU MARAIS (André PAVIET-SALOMON).

-Syndicat qui va se dissoudre suite à la demande de l'Etat.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

-Prochaine commission sur la programmation et la réorganisation des heures d'ouvertures.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-2 créations de classe

-2 préfabriqués (1 simple à renoir – 1 double à Laurencin car agrandissement du service restauration scolaire)

-961 élèves accueillis 37 enseignants + 2 directeurs + 3 enseignants RASED

INFORMATIONS DIVERSES.

- Consultations du PLU jusqu'au 04 octobre.
- Monsieur le Maire revient sur les commissions évoquées ; les élus de l'opposition pourront s'inscrire ainsi que des personnes de l'extérieur.

FIN DES DEBATS : 19 heures 58.